

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PRÉFET

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 3016/2008 du 16 juillet 2008**  
**Portant modification de la composition du Conseil**  
**Départemental de l'Education Nationale des Pyrénées-**  
**Orientales**

**LE PRÉFET DES PYRENEES-ORIENTALES,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le Code de l'éducation, Livre II – titre 3 – Chapitre V, et notamment l'article L.235-1 ;

VU le décret n° 85/895 du 21 août 1985 relatif aux Conseils de l'Education Nationale dans les départements et les académies, et notamment son article 4 ;

VU la circulaire interministérielle du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public et la mise en place des Conseils de l'Education Nationale institués dans les départements et les académies (sauf départements d'Outre-Mer) ;

VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 3384/2007 du 18 septembre 2007 portant renouvellement du Conseil Départemental de l'Education Nationale des Pyrénées-Orientales ;

VU les propositions adressées par M. le Président de l'Association des Maires et Adjoints des Pyrénées-Orientales le 29 mai 2008 ;

VU les propositions adressées par M. le Président du Conseil Général le 3 juin 2008 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du département des Pyrénées-Orientales ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ⇒ [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/)  
⇒ [contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** L'article 2 de l'arrêté n° 3384/2007 du 18 septembre 2007 est modifié comme suit :

### I) Membres représentant les communes :

#### **Titulaires**

M. Gilles DEULOFEU  
Maire de Prats de Sournia

M. Alain GOT  
Adjoint au Maire de Saint Laurent de la Salanque

Mme Damienne BEFFARA  
Maire de Millas

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID  
Adjointe au Maire de Perpignan

#### **Suppléants**

M. Jacques PUMAREDA  
Maire d'Alénia

M. Yves PORTEIX  
Maire de Sorède

M. Guy CASSOLY  
Maire de Los Masos

M. Marcel AMOUROUX  
Maire de Corneilla del Vercol

### II) Membres représentant le Département :

#### **Titulaires**

M. Michel MOLY  
Conseiller Général du canton de la Côte Vermeille

M. Pierre ESTEVE  
Conseiller Général du canton de Saint Paul de Fenouillet

M. Jean-Jacques LOPEZ  
Conseiller Général du canton de Rivesaltes

M. Louis CASEILLES  
Conseiller Général du canton de Toulouges

M. Pierre AYLAGAS  
Conseiller Général du canton d'Argelès sur Mer

#### **Suppléants**

Mme Hermeline MALHERBE-LAURENT  
Conseillère Générale du canton de Perpignan VIII

M. Marcel MATEU  
Conseiller Général du canton d'Elne

M. Henri DEMAY  
Conseiller Général du canton de Vinça

M. Guy CASSOLY  
Conseiller Général du canton de Prades

M. Georges ARMENGOL  
Conseiller Général du canton de Saillagouse

Le reste sans changement

**ARTICLE 2** : M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du conseil et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le 16 juillet 2008

Signé : le Préfet,  
Hugues BOUSIGES

**POUR AMPLIATION**  
Le Chef de Cabinet,

  
**Muriel MOLINER**